

Décision Générale colonial

Décision n° 173 décision n° 173 du 12 mars 1942

n° 173

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 12 mars 1942
Numéro JO n° 544 du 31/03/1942	Date du numéro 31 mars 1942

TEXTE INTÉGRAL

Les gardes méhariste s dont les noms suivent sont libérés du service actif : A. — Pur mesure disciplinaire. Pour compter du S février 1942 : Mohamed Gouled, mle 929. 2e classe, déclaré déserteur le 24 janvier 1942. Pour compter du 31 janvier 1942 : Ali Moussa, mle 365, caporal, déchiré déserteur le 19 janvier 1942. Pour compter du 1 er mars 1942 : Ali Adam, mle 788, 2e classe, mauvaise manière de servir. Pour compter du 2 mars 1942 : Abdillahi Mahamoud, mle 2X2, caporal, déclaré déserteur le 17 février 1942. Pour compter du 3 mars 1912 : Bokorre Houch, mle 895, 2e classe, déclaré déserteur du 18 février 1942. B. — Pour fin de contrat. (Ne veut pas rengager.) Hassen Mohamed. mle 336, caporal, et pour compter du 13 février 1942. Ali Moussa, mle 576, 2e classe, et pour comp ter du 1er mars 1942. Moussa Nogue, mle 621, 2e classe, et pour compter du 1er mars 1942. Abdi Aden, mle 622, 1re classe, et pour comp ter du 1er mars 1942. C. — Pour inaptitude à l'emploi. Daoud Mohamed, mle 829, 2e classe, et pour compter du 26 janvier 1942. D. — Pour cause de décès. Mohamed Omar, mle 912, décédé à rhôplnd le 26 janvier 1942. E. — sur leur demande. Aden Farah, ouvrier à Obock, pour compter du 1er janvier 1942. Dirieh Mohamed, ouvrier à Djibouti, pour compter du 1e mars 1942. Ces gardes méharistes, qui n'ont pas atteint quinze ans de services, ne peuvent prétendre à aucune indemnité.